

La constitution

L'Acte unilatéral d'Ottawa, s'il est adopté ici d'abord et par la suite à Londres, confèrera, dans les faits, sinon en droit, un statut d'ancienneté juridique au gouvernement fédéral. Par le fait même, cet acte unilatéral sonnera le glas des beaux rêves d'égalité de statut constitutionnel des deux ordres de gouvernement. Les dés seront pipés et pour de bon en faveur d'Ottawa et les provinces n'auront qu'à prendre leur trou, monsieur l'Orateur. Quatrièmement, comme si cela n'était pas suffisant en soi, le gouvernement libéral transforme son coup de force en coup d'État. Il institue sur une base permanente le recours à une action unilatérale du Parlement fédéral par-dessus la tête des législatures provinciales.

Et ici, je rejoins de manière plus précise l'amendement proposé par mon collègue de Provencher (M. Epp) lequel vise à éliminer du *package deal* libéral l'utilisation de l'institution référendaire comme mécanisme permanent de modification constitutionnelle. J'appui entièrement cette motion d'amendement. Dans un système parlementaire de type britannique comme le nôtre, c'est le Parlement qui constitue l'ultime expression de la souveraineté du peuple. Dans un pays de type fédéral comme le Canada, cette souveraineté se partage en plus entre deux ordres de gouvernement. Je n'admets pas qu'on introduise tout à coup, sans consultation, sans étude préalable et surtout sans l'accord des gouvernements provinciaux, une institution comme celle du référendum pour servir d'amendement permanent en vue de modifier, notamment, le partage futur de cette souveraineté entre les deux ordres de gouvernement.

A deux reprises, le gouvernement libéral s'attaque à la souveraineté parlementaire. Dans un premier temps, en réduisant le rôle de l'autorité législative en matière de libertés fondamentales en faveur des tribunaux. Dans un deuxième temps, en passant par-dessus la tête des législatures provinciales en matière d'amendement constitutionnel pour recourir directement au peuple. En plus, le recours au référendum rend complètement illusoire l'existence et l'utilisation d'un droit de veto par une province, qu'il s'agisse du Québec ou d'une autre province. Advenant l'exercice de ce droit, le gouvernement fédéral aura toujours la possibilité d'invoquer l'impasse créée par lui-même, à sa seule initiative, suivant les règles que le Parlement canadien aura exigées dans une loi statutaire, pour décréter un référendum afin de trancher la question.

Qu'on ne me dise pas, monsieur l'Orateur, que l'amendement apporté par le comité mixte change l'essentiel des choses. Cet amendement vise à créer une commission référendaire à laquelle participeraient les provinces par le biais d'un représentant sur trois. Cela ne change rien à l'essentiel, puisque cette commission n'a pas de pouvoir décisionnel. Le premier ministre (M. Trudeau) aura beau dire que ceux qui s'opposent à son *package deal* s'enlisent dans un *statu quo*, personne ne le prendra au sérieux, maintenant. En effet, ce qu'il nous propose est pire que le *statu quo* et contraire à la conception du fédéralisme qui existe au Québec à l'heure actuelle.

Les Québécois l'ont compris et c'est pourquoi une majorité d'entre eux disent non au projet de résolution. Et je dis une majorité d'entre eux, monsieur l'Orateur. Je sais que les députés qui représentent le Québec actuellement ont caché à la face du pays la réalité québécoise et la majorité québécoise qui refuse de se laisser endormir par la proposition à l'étude.

Une voix: C'est vrai!

M. La Salle: Et je me demande pourquoi on n'a pas le courage de dire à la face du premier ministre et à celle des Canadiens que la majorité des Québécois s'opposent à cette proposition.

● (2020)

Mais ce que je n'arrive pas à comprendre, monsieur l'Orateur, c'est pourquoi sur 73 députés libéraux du Québec, un seul, le député de Montmorency (M. Duclos), a eu le courage de dire tout haut ce qu'il pense tout bas, et ce que plusieurs de ses collègues pensent tout bas également. Avec ce sentiment de désapprobation qui règne un peu partout au Québec sur ce sujet, il m'apparaît normal que ceux et celles qui se targuent de représenter l'opinion québécoise aient la décence de refléter fidèlement ici même le pouls réel de l'opinion québécoise. Ils doivent le faire en dehors de toute partisanerie politique. Le sujet est trop important, monsieur l'Orateur, il aura des effets trop marquants sur l'évolution du fédéralisme canadien pour qu'on accepte béatement de l'enfermer dans les ornières du jeu partisan et mesquin. Est-ce possible qu'il n'y ait, dans cette Chambre, que deux Québécois du Québec sur 74 qui osent dire ce que vraiment des centaines de milliers de leurs concitoyens pensent? Si tel est le cas, c'est honteux et cela mérite d'être dénoncé avec force.

Je fais miennes les paroles très sages écrites par Marcel Pépin, éditorialiste du journal *Le Soleil* de Québec. Face à l'impression d'impuissance et de fainéantise qui se dégage de la députation libérale, cet éminent journaliste écrivait, et je cite:

Les députés fédéraux . . .

du Québec, bien sûr

doivent réaliser pleinement l'ampleur du coup de Jarnac qu'ils réservent à leur province, en votant en faveur de la proposition libérale. D'abord, ils consacrent le principe de la suprématie fédérale dans la fédération alors que les partenaires sont supposément égaux. Deuxièmement, ils endossent la légitimité d'une action unilatérale, alors que l'essence même du fédéralisme présuppose une concertation des deux ordres de gouvernement. Troisièmement, ils autorisent d'avance le gouvernement fédéral à modifier unilatéralement l'équilibre des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, par le biais d'un référendum dont les règles du jeu seraient fixées par le pouvoir central. Et enfin, ils permettent au pouvoir fédéral de décréter unilatéralement un échancier pour imposer une formule d'amendement. Les seuls qui possèdent le vrai pouvoir pour empêcher que l'irréparable ne se produise, ce sont les députés fédéraux du Québec. Il n'est que normal de leur rappeler leur devoir et leur redire que leur première loyauté doit aller à la population qui les délègue auprès d'un Parlement qu'ils ne contrôlent pas et qu'ils ne pourront jamais contrôler, mais qu'ils sont encore capables d'influencer.

J'aimerais demander quelque chose aux députés du Québec, parce que depuis deux mois j'en ai rencontré des milliers de Québécois et ils s'inquiètent, pendant que vous êtes ici, de ne pas comprendre. Ils essaient de comprendre aussi comment il se fait que vous ne répondez pas à la majorité du Québec sur cette question. Les Québécois sont au courant du fait que le premier ministre a décidé dans sa conception très personnelle de réaliser un Canada à son image et à sa ressemblance. Mais la majorité des Québécois pensent qu'un groupe de Québécois pourraient bloquer ce projet. Et le plus grand service que vous pourriez rendre à votre province, à vos électeurs, ce serait de mettre ce premier ministre en tutelle avant qu'il ne soit trop tard, et avant qu'il ne déchire complètement ce pays qui est le vôtre et qui est le mien. Ce que je demande à mes collègues libéraux d'en face, c'est de faire preuve de courage, bien sûr, et d'honnêteté, c'est de laisser parler leur cœur. Je n'arrive pas à croire que ces 73 députés libéraux du Québec, 72, pardon, il y en a un qui manifeste le désir de s'objecter à ce . . .